

devoirs accompagnés et accueil parascolaire les parents peuvent choisir entre diverses formes d'accompagnement

Dès lundi 28 août, l'accueil parascolaire des écoliers de la troisième à la sixième primaire (3-6P) est réorganisé à Lausanne pour mieux répondre aux besoins des familles. Il permet aux parents de choisir, dès la fin des cours, entre des devoirs accompagnés (DAC) à l'école, le placement en APEMS (Accueil pour les enfants en milieu scolaire) ou une combinaison des deux. Pour les 3-4P, les devoirs accompagnés sont également dispensés dans les APEMS par des monitrices et moniteurs agréés. Les choix sont libres 1, 2 ou 3 fois par semaine.

Cette flexibilisation de l'offre pour les familles a été testée pendant trois ans au cours d'une expérience pilote. Elle s'inscrit dans un renforcement de la spécificité de chaque prestation : complément pédagogique pour les DAC et accueil de jour pour les APEMS.

Elle permet de :

- répondre de manière différenciée chaque jour de la semaine aux besoins des familles et des enfants, qui doivent souvent concilier plusieurs activités ;
- réduire la fatigue des plus petits de 3-4P en améliorant la cohérence de leurs fins d'après-midi ;
- renforcer l'efficacité pédagogique des DAC, via également un accent sur la collaboration avec les enseignant-e-s.

Les DAC à l'école sont organisés les lundis, mardis et jeudis dès la fin des cours. Cette prestation commence par une pause encadrée, avec collation, puis les élèves retournent en classe pour faire leurs devoirs accompagnés. Les élèves de 3-4P inscrits en APEMS ont désormais la possibilité d'y accomplir ces mêmes devoirs dès la sortie de l'école.

En 3^{ème} et 4^{ème} année, les devoirs accompagnés se font sur une durée de 30 minutes.

En 5^{ème} et 6^{ème} année, les enfants, une fois leurs devoirs terminés rentrent à domicile ou en APEMS, au plus tôt à 16h45 et au plus tard à 17h30.

Pour les DAC à l'école, la participation des parents aux frais est de 125 francs par semestre, quel que soit le nombre de jours par semaine. Le choix est libre, mais il est recommandé aux parents d'y inscrire leurs enfants au moins deux fois par semaine. Aux APEMS, l'accompagnement des devoirs est inclus dans le tarif ordinaire de prise en charge.

La Direction de l'enfance,
de la jeunesse et des quartiers

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **David Payot**, directeur de l'Enfance, de la jeunesse et des quartiers, 021 315 62 00
- **Chantal Isenring**, cheffe du secteur de l'accueil de jour de l'enfance, 021 315 68 31
- **Sarah Grosjean**, responsable des devoirs accompagnés, 021 315 64 38

Lausanne, le 25 août 2017